

- 
- P 2 **Edito**
par Gilles Bélenguier
 - P 3 **Actualités phytosanitaires
et techniques**
 - P 4 **Brève** du mois
 - P 5 **Le maraîchage,
bien présent au Salon
des Agricultures de Provence**
 - P 6 > 7 **Réseau ferme Dephy Écophyto:**
Bastien Bono, maraîcher
à St Martin-de-Crau
 - P 8 > 9 **Évaluer la fertilité de son sol
avec le slake-test**
 - P 10 **CETA :** le bouchage des goutteurs
en culture hors sol
 - P 11 **Annonces · Agenda**



La saison bat son plein et les neuf conseillers de nos CETA sont sur le terrain, auprès des producteurs, dans les parcelles d'expérimentation, en visite à l'extérieur pour s'informer de l'actualité technique et l'innovation. Avec le pôle de compétence maraîchage mis en place en 2017 avec l'aide de la Chambre d'agriculture, nous pouvons accompagner les évolutions parfois complexes de nos métiers de maraîchers et répondre à des demandes venant de systèmes d'exploitation divers : maraîchage diversifié sur des surfaces moyennes ou petites comme dans les zones péri-urbaines, production plus spécialisée en plein-champ et sous abri, serres hors sol haute technologie...



Chacun des conseillers du réseau a choisi des sujets sur lesquels il approfondit sa compétence qu'il met au service de l'ensemble des producteurs et conseillers des CETA. Grâce aux nouveaux systèmes de communication, les conseillers du réseau sont en lien continu et peuvent échanger des observations, diffuser de l'information en temps réel, poser des questions et obtenir rapidement des réponses. Tous les sujets techniques sont traités : fertilité du sol, cultures hors sol, variétés, irrigation, nutrition, pollinisation, protection des cultures avec les auxiliaires, le biocontrôle, la surveillance des nouvelles maladies et ravageurs... Nos conseillers sont tous impliqués dans le réseau de surveillance à la base du BSV. Le maraîchage bio se développe rapidement dans notre département avec près de 250 exploitations en 2018. Cette évolution apparaît aussi dans les CETA dont désormais plus de 25% des adhérents sont en bio ou en conversion. Deux des conseillers du pôle sont référents bio pour le réseau. Un déplacement en Bretagne sur le thème de l'innovation en bio est proposé pour cet automne à nos adhérents. L'information grand public est aussi très importante. Nos conseillers ont participé début juin au Salon des agricultures de Provence où, avec l'équipe de la Chambre d'agriculture et l'APREL, ils ont expliqué l'évolution de nos méthodes de culture à un public nombreux et à l'écoute. Notre réseau doit sans cesse démontrer au grand public que nous prenons en considération les évolutions sociétales et l'environnement.

L'évolution technique doit être au service de notre agriculture, mais aussi du consommateur !

Gilles BÉLENGNIER
*Président
 de la FDCETAM 13*



ACTUALITÉS PHYTOSANITAIRES ET TECHNIQUES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site www.ephy.anses.fr.**

FICHE

- **BIOCONTROLE** : la liste des produits de **Biocontrôle** a été mise à jour dans la note de service DGAL/SDQSPV/2019-402 du 16/05/2019. Elle est téléchargeable sur le site de la DRAAF PACA.

AUTORISATIONS PROVISOIRES

- **BENEVIA** (cyantraniliprole) : autorisation provisoire en traitement des parties aériennes pour les usages suivants : contre mouche sur **céleri-branche, céleri-rave** et **navet** (et **radis**) ; contre coléoptères phytophages sur **plantes potagères porte-graines**. Date de fin d'autorisation : 24/09/2019.
- **FANDANGO S** (prothioconazole + fluoxastrobine) : autorisation provisoire en traitement des parties aériennes contre la rouille sur **ail**. Date de fin d'autorisation : 05/09/2019.
- **FORCE 1,5G** (téfluthrine) : autorisation provisoire en traitement du sol contre mouche pour **haricots écosés frais** de plein champ uniquement. Date de fin d'autorisation : 11/09/2019.
- **PYREVERT** (pyrethrine) : produit **autorisé en AB** ayant reçu une autorisation provisoire en traitement des parties aériennes

contre puceron sur pois écosés frais, et haricots et pois non écosés frais. Date de fin d'autorisation : 26/09/2019.

- **SUPREME 20 SG** (acétamipride) : autorisation provisoire en traitement des parties aériennes contre puceron sur **navet**. Date de fin d'autorisation : 01/07/2020.

NOUVEAUX PRODUITS

- **GOLBEX WP** (fosétyl d'aluminium) : produit autorisé en traitement des parties aériennes contre mildiou sur **concombre** (et **courgette**) sous abri ; **laitue** en plein champ ; **tomate** (et **aubergine**) sous abri et en plein champ.
- **METAREX DUO** (phosphate ferrique + métaldéhyde) : produit autorisé en traitement du sol contre limace et escargot. Autorisé sous abri uniquement sur **concombre** (et **courgette**), **poivron** (et **piment**), **tomate** (et **aubergine**). Autorisé en plein champ uniquement sur **asperge, choux à inflorescence, choux pommés, choux de Bruxelles, framboisier, haricot/pois/fève, oignon, poireau**. Autorisé sous abri et en plein champ sur : **fraisier, légumes-feuilles frais** (laitues, épinard, ...), **fines herbes, melon** (et **pastèque, potirons**).

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portés par l'APCA."



RÉUNION D'INFORMATION CONCERNANT LES PAILLAGES PLASTIQUES



Depuis 2018, les agriculteurs du département sont confrontés à une réduction temporaire de la collecte des paillages plastiques ainsi qu'à une hausse notable du coût de gestion de ces déchets. Le 05 Juin 2019, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organisait une réunion au MIN de Chateaufort à ce sujet afin de clarifier la problématique et identifier des leviers potentiels pour améliorer la situation.

Après l'ouverture de la réunion par le Président de la Chambre d'agriculture et un point sur la collecte par Rémy Mouton, conseiller recyclage, Sébastien Souchon d'ADIVALOR a expliqué l'origine des surcoûts et des baisses de collectes constatés. La fermeture des frontières de la Malaisie et de la Chine aux plastiques destinés au recyclage a induit une surcharge des usines européennes en plastiques d'origines diverses. La fermeture en Aveyron de l'usine qui recyclait des paillages plastiques a aggravé la situation.

Le taux de souillure des paillages plastiques est un problème majeur pour leur recyclage et engendre un surcoût, trop cher pour les acheteurs de plastiques recyclés. La seule solution actuelle et temporaire pour les paillages non recyclés est le stockage dans des centres contrôlés. Or, les coûts de cette solution sont élevés et croissants.

Des travaux sont en cours pour trouver des solutions et atteindre l'objectif de recyclage.

Justine Garnodier du CTIFL a présenté le projet RAFU dont l'objectif est de concevoir une machine de pré-nettoyage à la parcelle des plastiques avant leur collecte. La création d'une usine dédiée au nettoyage final afin d'arriver à un taux de souillure le plus faible possible a aussi été évoquée par ADIVALOR.

Enfin, Laurent Camoin, conseiller à la Chambre d'agriculture, a présenté le projet ICAP, dont l'objectif est de faire le point sur les paillages biodégradables, leurs capacités techniques, leur utilisation et leur gestion, afin de proposer une alternative acceptable aux paillages plastiques majoritairement utilisés actuellement.

Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage - l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



LE MARAÎCHAGE, BIEN PRÉSENT AU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE

La quatrième édition du Salon des agricultures de Provence qui s'est déroulée début juin au domaine du Merle à Salon a connu une nouvelle fois **un grand succès**. Sur trois journées, il a accueilli plus de **59 000 visiteurs** venus à la découverte de la diversité de l'agriculture des Bouches-du-Rhône, de ses produits, de ses terroirs.



Le vendredi, de très nombreux écoliers sont venus avec leur classe visiter le salon et participer à des activités de découverte des différentes filières. Cette année l'agriculture de la Dordogne en Périgord, invitée du Salon, était également à l'honneur avec ses produits emblématiques.

► SUR LE STAND DU PÔLE LÉGUMES

Les conseillers de la Chambre d'agriculture, des CETA maraichers 13 et l'APREL ont présenté au public la diversité des produits et des systèmes de production de légumes de notre région, sous abri et en plein champ, en conventionnel et en bio. Ils ont également répondu aux nombreuses questions de



visiteurs intéressés par les techniques de production, l'entretien du sol, la nutrition, la taille, la pollinisation, les méthodes alternatives de protection des plantes contre les ravageurs.

Une serre tunnel montée et plantée de divers légumes par des maraichers de Salon-de-Provence permettait une mise en situation, des observations et des échanges très appréciés des visiteurs.



Le Salon des Agricultures de Provence est organisé depuis 2016 par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, porté par le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du pays Salonais, le Pays d'Arles et Montpellier SupAgro avec le soutien de la Ville de Salon-de-Provence. Cette manifestation est désormais très attendue et bien ancrée dans le calendrier des événements régionaux. Elle fait partie également des salons qui comptent au plan national.



BASTIEN BONO

RÉSEAU FERME DEPHY ÉCOPHYTO

**BASTIEN BONO, MARAÎCHER
À ST-MARTIN-DE-CRAU**

**“MAINTENIR MACROLOPHUS L'HIVER
SUR L'EXPLOITATION ”**

► CONTEXTE

“Je suis associé avec mon frère sur une exploitation de 7 ha sur laquelle nous cultivons de l'aubergine et des tomates anciennes l'été, et de la salade l'hiver. Nous commercialisons nos productions en circuit long. Nous sommes dans le réseau Ferme Dephy depuis 2016. Nous utilisons la lutte intégrée depuis 2005 sur aubergine et depuis 2017 sur tomate en tunnels froids.”

► OBJECTIFS

“Avec l'appui du conseiller de la Chambre d'agriculture et l'expérimentateur de l'APREL, nous avons mis en place un essai de 2015 à 2017 pour conserver sur l'exploitation les Macrolophus pendant l'hiver.”



Macrolophus

Cet auxiliaire est utile en tomate contre les aleurodes, thrips, Tuta, araignées rouges, etc. Pour cela, nous avons utilisé une plante : le Souci. Elle héberge et nourrit les Macrolophus. A l'automne, nous l'avons semé en ligne à l'intérieur des tunnels contre les bâches. L'objectif est de faire basculer les Macrolophus en fin de culture de tomate vers le souci semé. Ensuite, dans les tunnels, nous avons cultivé des salades. Et au printemps, l'objectif est de faire basculer les Macrolophus depuis le souci vers la culture de tomates.”

► MISE EN PLACE

“Le semis du souci est rapide. Il en est de même de la pose de la ligne de goutteurs pour l'irriguer. Par contre, la contrainte est de s'organiser pour faire l'ensemble des interventions. Il faut semer les soucis avant la fin de la culture de tomates. Ensuite, à la plantation de salade, les bandes de souci peuvent être gênantes pour la pose du paillage s'il y a beaucoup de végétation. Pendant la culture d'hiver, le programme d'intervention ne doit pas gêner les Macrolophus. Pour notre part, nous avons fait le programme avec le conseiller, après avoir essuyé les plâtres la première année d'essai.”



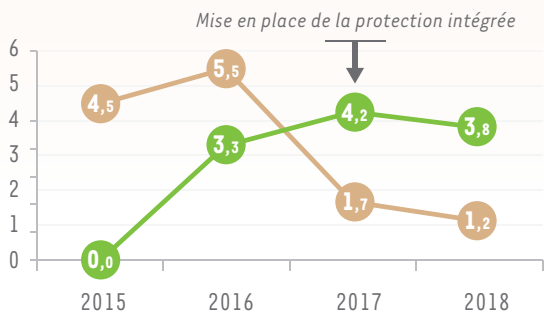
LE TRANSFERT

“Au printemps, on transfère les Macrolophus vers la culture au plus tôt dès le premier palissage des tomates. La première fois, nous avons laissé sécher les soucis en coupant l'irrigation. Le transfert se fait, mais la

population de Macrolophus sur la culture est peu nombreuse. Par contre, l'année suivante, nous avons coupé puis dispersé les soucis au pied des tomates. Nous avons eu beaucoup plus de Macrolophus sur la culture. Nous avons eu très peu de Tuta, et pas d'aleurodes.”

POINT DE VUE DU CONSEILLER

“Sur cette exploitation, le graphique suivant montre que la mise en place de la protection intégrée à l'aide de Macrolophus notamment permet de baisser l'IFT de synthèse de 70% en moyenne.”



ÉVOLUTION DES IFT SUR LA CULTURE DE TOMATE

- IFT synthèse
- IFT biocontrôle

- IFT > Indice de Fréquence de Traitement
- IFT synthèse > IFT des produits phytosanitaires de synthèse
- IFT biocontrôle > IFT des produits de la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

“L'expérimentation à l'aide du souci (*Calendula officinalis*) demande des adaptations mais elle a surtout montré de nombreux intérêts pour la profession. Les résultats (disponibles sur demande) montrent qu'en coupant et déplaçant les soucis aux pieds des tomates, quinze jours après, nous obtenons 5 Macrolophus par bras de tomate. A la même date, la stratégie classique de lâcher présente 1 Macrolophus par bras de tomate. De plus, en comptabilisant toutes les interventions nécessaires, la stratégie avec le souci coûte 0,11€/m² alors que la stratégie classique de lâcher coûte 0,42€/m² (données 2017).

Nous avons communiqué les résultats de ces essais auprès des maraîchers lors de la Conférence Maraîchage de la Chambre d'agriculture en novembre 2017. Suite à cela, des producteurs nous ont demandé d'adapter la technique au mode de production hors-sol. Nous avons sollicité le CTIFL qui porte actuellement un projet à ce sujet. Il devrait débiter l'année prochaine.

Pour plus de détails sur cette technique, une fiche synthétique est disponible auprès de votre conseiller. Elle sera aussi diffusée dans le prochain numéro du Treiz'Maraîchage.”



Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage - l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



ÉVALUER LA FERTILITÉ DE SON SOL AVEC LE SLAKE-TEST —

► LES DIFFÉRENTES FACETTES DE LA FERTILITÉ

La fertilité d'un sol s'évalue selon plusieurs critères, physiques, chimiques et biologiques. La fertilité chimique est généralement évaluée à partir d'une analyse de sol en laboratoire (CEC, % de matière organique, azote total, ph, etc.).

La **fertilité biologique**, corolaire de l'activité biologique est elle aussi évaluée en laboratoire.

La **fertilité physique** peut s'évaluer en laboratoire ou "au champ", et **concerne plutôt la texture et la structure du sol**. L'assemblage textural du sol (*équilibre limons-argiles-sables*) caractérise le comportement du sol. La **réalisation d'un profil de sol** permet d'identifier les différents horizons et leur texture/composition, et la façon dont ils sont agencés. On a ainsi un **aperçu du comportement potentiel du sol en fonction de la structure observée** (*tassements, fissuration,*

macroporosité, zone asphyxiantes etc.). Le profil de sol reste long et difficile à mettre en œuvre, d'autant plus s'il y a une culture en place, car il faut creuser une tranchée.

► QU'EST-CE QUE LE SLAKE-TEST ?

Le slake-test complète cette première évaluation en fournissant une information sur la stabilité structurale. Il a pour rôle d'**évaluer la capacité du sol à conserver sa structure initiale**. Un sol très stable sera moins sensible au tassement et au lessivage par exemple.

▼ Kit ABSol® pour slake-test



Ce test est simple à réaliser et nécessite peu de matériel. Il existe **un kit fabriqué par ABSol® prêt à l'usage, mais on peut le fabriquer**. Il s'agit d'un bloc composé de plusieurs petits bacs (1 à 4) dont le fond est percé. Le test consiste à plonger une motte de terre d'environ 4-5 cm de diamètre dans de l'eau et d'observer comment celle-ci se désagrège au cours de 5 minutes d'immersion. Pendant l'immersion, les particules de terre fines et les micro-débris de la motte qui se désagrègent tombent au fond du bloc en plexiglas. Plus le sol est instable, plus la motte se désagrège rapidement et laisse au fond du bac une quantité importante de terre et de débris (*photo ci-contre*).

Généralement, **plus un sol est riche en humus (matière organique stable) et plus il est vivant, plus il est stable**. Attention malgré tout dans l'interprétation des résultats. Une motte de terre issue d'un sol tassé, sera très compacte et moins sensible au délitement. Elle paraît plus stable, cependant, elle représente un sol à la fertilité physique amoindrie. Ce type de motte laissera une quantité plus importante de "fines" au cours de l'immersion qu'une motte de sol réellement stable.

► QUELQUES FACTEURS QUI JOUENT SUR LA STABILITÉ STRUCTURALE

On observera généralement une stabilité structurale importante dans les sols qui sont amendés de façon importante et régulière sur le long terme, avec des matières organiques dites stables (*déchets verts*

compostés, compost de fumier stable, etc.). Pour ne pas façonner un sol stable mais peu vivant, il reste nécessaire d'apporter des matières organiques plus fraîches qui vont activer la vie microbologique. Parmi les sols les plus stables nous retrouvons par exemple les sols de forêt.

Les techniques de travail du sol sont aussi un levier important dans le maintien de la stabilité structurale. Plus le sol est travaillé, plus sa structure est "modifiée" et plus il est probable qu'il perde de sa stabilité. Les outils rotatifs (*herse rotatives, ratavator, ...*) sont les plus problématiques car ils modifient complètement l'arrangement structural du sol en mélangeant de façon très brutale les éléments constitutifs de la structure. Ils sont en plus souvent à l'origine de la formation d'une semelle lorsque le sol n'est pas assez ressuyé, ou de la formation d'un sol dit "soufflé" lorsque le travail est fait sur un sol trop sec.

Les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) sont moins néfastes à la stabilité structurale du sol et à la vie biologique. Parmi ces techniques, on trouve entre autres, le non-labour, le semis sous couvert etc. Néanmoins, ces dernières sont difficiles à mettre en place en maraîchage, où l'on cherche encore comment les intégrer dans les itinéraires techniques, où les rotations sont plus nombreuses et les espèces cultivées beaucoup plus diverses.

Contact : Thomas Haulbert

t.haulbert@bouches-du-rhone.chambagri.fr



LE BOUCHAGE DES GOUTTEURS EN CULTURE HORS SOL

Les cultures hors sol sont très dépendantes de la régularité et de l'homogénéité de l'irrigation qui doit apporter précisément les quantités d'eau et d'éléments minéraux nécessaires aux plantes. Le bouchage des goutteurs entraîne une irrégularité du débit qui peut avoir de lourdes conséquences : diminution de la production, problème de qualité avec apparition de cul noir notamment.



FDCETAM 13
Les CETA maraîchers

ON RENCONTRE DIFFÉRENTS TYPES DE BOUCHAGE :

- ▶ Le **BOUCHAGE ORGANIQUE** dû à la présence d'algues ou de bactéries.
- ▶ Le **BOUCHAGE CHIMIQUE** dû à la formation de précipités (engrais ou calcaire).
- ▶ Le **BOUCHAGE PHYSIQUE** peut aussi arriver, il peut être dû au dépôt de particules fines (sable par exemple).

Pour éviter le bouchage physique, on installe des **filtres** en amont du réseau d'irrigation. Ils doivent être nettoyés régulièrement. Le type de filtre doit être adapté à la qualité de l'eau et au type de matériel utilisé pour distribuer l'eau.

Le bouchage des goutteurs est souvent une combinaison de dépôts d'origine organique et minérale. Pour prévenir le problème, **on nettoie les installations une fois par an**, en fin de saison, entre deux cultures. Une première

injection d'eau de Javel permet d'éliminer les dépôts organiques, laisser reposer puis rincer à travers le goutte à goutte. Une deuxième injection avec de l'acide permet de dissoudre les précipités minéraux, laisser reposer puis rincer à travers le goutte à goutte et il faut bien purger les rampes. Attention à bien rincer entre les deux solutions car le mélange eau de Javel + acide entraîne un risque d'explosion. Contacter un conseiller pour plus de précisions.

Avant tout nettoyage, vérifier auprès de son fournisseur si le modèle de goutteur résistera bien à l'eau de Javel ou à l'acide.

En cours de saison, il est primordial de **vérifier régulièrement le pH de la solution** nutritive et de corriger les quantités d'acide injectées si nécessaire en gardant pour objectif un pH de 5,8 dans le substrat.

Aurélie COSTE - CETA de St Martin de Crau
ceta.stmartin@orange.fr



AGENDA

■ L'ASSOCIATION D'INSERTION AMELI PROVENCE OUVRE UNE LÉGUMERIE

À FOS-SUR-MER pour la restauration hors domicile du département en légumes locaux.

Des maraîchers sont sollicités pour s'engager sur une durée d'un an à fournir des légumes de 2^e choix ou invendus, en raisonné ou en bio à partir de septembre 2019.

L'association s'engage à venir chercher les légumes sur les exploitations en Sud-Alpilles.

Contact : Camille MILLOT - 06 33 11 54 93
c.millot@bouches-du-rhone.chambagri.fr

■ JEUDI 18 JUILLET APRÈS-MIDI :

visite de l'essai de protection par confusion contre Tuta, Berre (13).

Contact : Anthony Ginez, ginez@aprel.fr

ANNONCES

■ Recherche 2 tunnels RICHEL 7.5 ou 8 m - 100 m de longueur

Tél. 06 86 15 45 24

INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'Aprèl. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.



Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23
04 42 23 81 06

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 86 57

a.terrentroy@bouches-du-rhone.chambagri.fr



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE, JE FAIS QUOI POUR MES SALARIÉS ?

SANTÉ COLLECTIVE POUR TOUS

Le Crédit Agricole, 1^{ère} banque des agriculteurs,
vous accompagne dans la mise en place
de la complémentaire santé de vos salariés.

*Source : Banque de France – Part de marché 2014.

Les contrats d'assurance santé et prévoyance des entreprises de la production agricole sont assurés par AGRI PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le Code rural et de la pêche maritime - Membre du GIE AGRICA GESTION - RCS Paris n° 493 373 682 - Siège social : 21, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris - www.grouppagricola.com.
Les risques garantis et les conditions d'assurance figurent aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Document non contractuel à caractère commercial. Sous réserve de disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 981 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.

Rendez-vous sur ca-alpesprovence.fr



ALPES PROVENCE